

TRAITEMENT D'UN AVIS DE PROLONGATION QUI NE SUIT PAS DIRECTEMENT L'ARRÊT PRÉCÉDENT

Que se passe-t'il lorsqu'un avis de prolongation ne succède pas directement à l'arrêt précédent ?

Par exemple dans les cas suivants :

- Ecart de 1 jour : férié ou non férié
- Ecart de 2 jours : week-end ou jours ouvrés
- Ecart de 2 jours : 1 jour de week-end + 1 jour férié ou non férié

Ce que prévoit la réglementation :

- Les jours non prescrits ne sont pas indemnisés
- Pas de carence sur la prolongation
- Pas de nouvelle attestation de salaire nécessaire

Exemple 1 : prolongation qui ne suit pas directement un arrêt précédent



TRAITEMENT D'UN AVIS INITIAL QUI NE SUIT PAS DIRECTEMENT L'ARRÊT PRÉCÉDENT

Que se passe-t'il lorsqu'un arrêt de travail initial ne succède pas directement à l'arrêt précédent ?

Par exemple dans les cas suivants :

- Ecart de 1 jour : férié ou non férié
- Ecart de 2 jours : week-end ou jours ouvrés
- Ecart de 2 jours : 1 jour de week-end + 1 jour férié ou non férié

Ce que prévoit la réglementation :

- Les jours non prescrits ne sont pas indemnisés
- Application de la carence sur le nouvel arrêt
- Nouvelle attestation de salaire nécessaire

Exemple 2 : arrêt de travail initial qui ne suit pas directement un arrêt précédent

